

Modulation de la DJA

**Montants de base :**

- Zone de plaine : 11.000 €
- Zone défavorisée : 15.000 €
- Zone de montagne : 23.000 €

Modulations	Sous - Critères	Conditions
Hors Cadre Familial 15%		L'installation hors cadre familial s'entend comme l'installation sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage) jusqu'au 3 <sup>ème</sup> degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du code civil). Si le candidat a, dans ses parents de 2 <sup>ème</sup> degré, un ou des exploitant(s) (individuel(s) ou en société(s)), une distance minimale de 30 km (en zone de montagne ou défavorisée) ou 50 km (en zone de plaine) devra séparer le siège de l'exploitation du parent et celui de l'exploitation dans laquelle le candidat va s'installer. Cet engagement devra être respecté sur toute la période d'engagement.
Agroécologie 20 %	Agriculture biologique	Avoir au moins un atelier certifié en AB (ou conversion) depuis la mi-parcours et certifié en AB à la fin de la période d'engagement.
	Apiculture	Avoir des ruches pendant toute la période d'engagement et au moins 70 ruches à la fin de la période d'engagement.
	Agroforesterie	Mettre en place avant la cinquième année 3 ha de la SAU en agroforesterie intraparcellaire ( $\geq 30$ arbres/ha et $\leq 100$ ). Les espèces implantées doivent être inscrites dans la mesure 8.2 du Plan de Développement Rural.
	HVE niveau 3	Certificat de labellisation HVE niveau 3 obtenu une fois avant la fin de la période d'engagement.
	Adhésion GIEE	Adhésion à un GIEE pendant 3 ans et mise en œuvre du projet sur son exploitation.
Valeur Ajoutée et Emploi - 2 critères 15% - 3 critères 20% - >3 critères 25%	Productions sous signe de qualité	Avoir une certification sous signe de qualité (Label rouge, AOC, AOP, IGP, AB) depuis la mi-parcours jusqu'à la fin de la période d'engagement.
	Diminution des charges	Adhésion à une CUMA depuis la mi-parcours jusqu'à la fin de la période d'engagement.
	Circuits courts	Les produits commercialisés en circuit-court (maximum un intermédiaire) doivent représenter au moins 20 % du total des ventes à la fin de la période d'engagement.
	Transformation	Les produits transformés par l'exploitation doivent représenter au moins 20 % du total des ventes à la fin de la période d'engagement. Les produits pour lesquels il y a transfert de propriété hors de l'exploitation ne sont plus considérés comme des produits transformés.
	Diversification	Les produits de la (des) nouvelle(s) activité(s) doivent représenter au moins 20% du total des ventes à la fin de la période d'engagement. Un changement de type d'engraisement ne constitue pas une nouvelle activité.

	Innovation (productions mineures)	Les produits de la (des) production(s) mineure(s) doivent représenter au moins 20% du total des ventes à la fin de la période d'engagement. Production(s) mineure(s) = hors production bovine, production avicole, production ovine, production caprine, production porcine, production cunicole, production équine, production du gibier d'élevage destiné à la chasse, grandes cultures.
	Création d'emploi salarié	Depuis la mi-parcours jusqu'à la fin de la fin de la période d'engagement l'exploitation doit salarier au moins 0,3 ETP de plus que lors de l'exercice comptable précédant l'installation du demandeur, déduction faite des aides perçues pour l'emploi (service de remplacement pour responsabilités professionnelles, pastoralisme...).
	Création d'emploi non salarié	Augmentation du nombre d'exploitants sans augmentation de la surface exploitée, deux conditions à respecter : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SAU/Nombre d'associés exploitants <math>\leq</math> Unité de Référence</li> <li>- Augmentation de surface <math>\leq</math> 20 % de l'UR</li> </ul> Cette condition doit être respectée sur l'ensemble de la période.
	Création ex nihilo d'une exploitation agricole	Création d'exploitation : les anciens exploitants des parcelles reprises doivent être à plus de 5 ans de l'âge légal de départ en retraite et être en activité au moment de l'installation du candidat.